

Inscription

Nom : Prénom :

Date de naissance : Age : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :/...../...../...../..... Mail :@.....

Profession : Poids :kg Taille :m.....

Sports déjà pratiqués :

Souhaite s'engager pour d'éventuelles compétitions : oui / non

Entourez la section: 5-8 ans 9-14 ans +15-Adultes Exclu Fem.

Je soussigné déclare avoir pris
connaissance du règlement intérieur du club et l'accepte dans son intégralité

Date :/...../..... Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné

père/mère/tuteur de l'enfant : l'autorise à exercer

le sport de combat : Muaythai (Boxe Thaï) au sein de l'association 2C*Academy et lors des
manifestations et événements organisés par celle-ci

Date :/...../..... Signature :

Certificat Médical général

Je soussigné :

Docteur en médecine

Certifie que :

ne présente pas de contre indication à la pratique du sport de combat : Muaythai (Boxe Thai), K1 et Kickboxing.

Ces disciplines sont des sports de combats de percussions utilisant comme surface de frappe et de défense : les bras, les poings, les coudes, les genoux, les tibias, les pieds.

Elle utilise aussi des techniques de préhension simple et de corps à corps debout.

Surveillance particulière à préciser (diabète, épilepsie, anémie,...) :

Cachet :

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'entraîneur

Nom :

Prénom

Licence :

Passeport :

Catégorie :

Age :

Poids :

2C* Academy

Président : M. Cédric MULLER - 06.22.95.84.32 - academy2c@2cprod.com - www.2cprod.com



2C* Academy
MUAYTHAI

DEVOIR - HONNEUR - DETERMINATION

MUAYTHAI - BOXE THAI

AVEC CÉDRIC MULLER

4X CHAMPION DU MONDE DE MUAYTHAI

ASSISTÉ D'ENTRAINEURS DIPLOMÉS

COURS COLLECTIFS - COURS PV

ESPACE SPORTIF DE LUTTERBACH 68460

5 - 8 ANS

MERCREDI 17H À 18H10

80€

9 - 14 ANS

MERCREDI 17H À 18H30

+ SAMEDI 16H À 17H30

120€

+15 ANS/ADULTES

LUNDI + MERCREDI 19H À 21H

+ SAMEDI 16H À 18H (RESERVÉ CONFIRMÉ EN SÉANCE LIBRE)

200€

EXCLUSIF FEMININ

SAMEDI 14H À 15H30

100€

TARIF À LA SÉANCE : 10€

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

2CPROD-06.22.95.84.32-WWW.2CPROD.COM (2C*ACADEMY)

MUAYTHAI

UN ART MARTIAL / SPORT DE COMBAT / ACCESSIBLE À TOUS

VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR, APPRENDRE, VOUS PERFECTIONNER

VOUS RECHERCHEZ UN LOISIR NOUVEAU OU FAIRE DE LA COMPÉTITION DE HAUT NIVEAU,

CONNAÎTRE DES TECHNIQUES EFFICACES ET AVOIR UNE BONNE CONDITION PHYSIQUE

article 1 : Pour s'inscrire et participer à l'activité il faut être à jour de la cotisation pour la saison sportive (Septembre à Juin) et avoir complété et remis au responsable de l'activité la feuille d'inscription comprenant : renseignements divers, 1 photo, certificat médical, autorisation parentale pour les mineurs

article 1bis : Les séances uniques sont au tarif de 10€, une seule de ces séances peut-être remboursée et fait donc l'objet d'une séance d'essai si une inscription à l'année s'en suit

article 2 : Aucun remboursement de la cotisation annuelle ne sera possible dès lors que deux séances aient été effectuées. Il est possible d'observer le déroulement d'un cours en tant que spectateur avant de s'inscrire.

article 3 : Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de pertes ou de vols, les objets de valeurs pourront être remis aux entraîneurs en début de séance afin d'être consignés

article 4 : Tout participant au cours se doit de respecter les règles fondamentales qui régissent les arts martiaux et les sports de combats, notamment :

- le plus grand respect pour ses partenaires d'entraînement, pour l'entraîneur et pour les lieux de pratique
- le rejet de toutes formes de violences à caractère d'agression (verbale et physique)
- loyauté envers l'académie et ses entraîneurs
- la discipline et l'implication physique totale lors des séances

article 5 : Tout adhérent 2Cprod et 2C*Academy observera et tentera d'appliquer les règles d'honneur et le code moral des pratiquants d'arts martiaux, en particulier :

- de ne pas utiliser les connaissances acquises lors des entraînements à des fins de violence ou d'agression
- d'éviter toute sorte de conflit et de dénigrement à l'égard d'autres écoles d'arts martiaux ou de sports de combat
- d'honorer son école par un comportement qui reflète un contrôle de soi, une maîtrise de son art et les valeurs humaines qu'il transmet

article 6 : Un retard à la séance serait considéré comme un manquement de respect vis à vis du groupe et du déroulement pédagogique du cours, de ce fait l'accès pourra être refusé

article 7 : Les élèves peuvent être sollicités à la mise en place du matériel, à participer au rangement ou au nettoyage des locaux, à l'organisation d'évènement en rapport avec l'activité pratiqué. Chaque adhérent se doit d'entretenir l'hygiène et la propreté des lieux ainsi que de jeter tout détritrus (bouteille d'eau, papier, ...) avant de quitter la salle

article 8 : Il est interdit de fumer dans les locaux, toute personne responsable de dégâts volontaires des lieux ou du matériel hors de l'utilisation normale, devra s'acquitter des réparations

article 9 : l'efficacité de l'entraînement et le respect du groupe nécessite que les discussions entre élèves ou des personnes extérieures à la séance n'ont pas lieu d'être. Pour les cours jeunes 5 a 14 ans, la présence d'un seul parent ou responsable est autorisée, l'intervention de celui-ci durant le cours pour quelle raison que ce soit est formellement interdite, les éventuelles observations peuvent être discutées avec l'entraîneur à la fin de séance.

article 10 : Les pratiquants mineurs ne quitteront les lieux qu'à la fin de l'horaire du cours, les enfants de la section 5-8ans doivent être récupérés par un adulte responsable à la fin des cours. Il est interdit de quitter l'espace d'entraînement ni d'aller aux toilettes sans en informer l'entraîneur. Dans un objectif pédagogique, la séance est à suivre dans son intégralité, un départ anticipé devra être signalé et accordé par l'entraîneur.

article 11 : Une tenue adaptée sera le short ou un survêtement léger, pas de chaussure, des gants de boxe. Des protections tel la coquille, protège dent, protège tibia, gants, etc... sont très vivement recommandées afin de pouvoir pratiquer entièrement l'activité

article 12 : Des règles d'hygiène, de sécurité, mais aussi de respect du partenaire, imposent une certaine propreté corporelle, notamment des pieds, que les ongles soient coupés, que les bijoux (piercing, colliers,...) soient enlevés par sécurité

article 13 : L'enseignant se donne le droit d'interdire l'accès à des personnes étrangères au cours, n'étant pas à jour de sa cotisation ou n'ayant pas respecté les règles imposées dans le règlement intérieur. Tout comportement de pratiquant ou de spectateur représentant un danger ou une nuisance au bon déroulement de l'activité, seront rappelés à l'ordre et le cas échéant, entraînera une exclusion temporaire voir définitive de l'association.

article 14 : L'entraîneur sera seul habilité à juger de l'implication possible d'un élève en compétition, les critères pourront lui être énoncés sur simple demande. Un contrat moral et écrit sera établi entre l'association et le compétiteur

article 15 : Il est interdit de filmer ou prendre des photos à l'intérieur des locaux pendant, avant ou après les séances, sauf autorisation de l'encadrant

article 16 : Toutes réclamations doit être formulée par écrit et remis à un membre du comité directeur

article 17 : Ce présent règlement doit être lu et suivi. Par la signature sur la fiche d'inscription, l'adhérent s'engage à s'y soumettre, les membres du comité se tiennent à disposition de quiconque voudrait plus d'explications concernant l'application de ce règlement.